

**Compte-rendu Mardi du développement du 19 juin 2019**

**« Présentation du nouveau cadre de coopération-pays CPD 2020-2024 »**

* **Lieu : Salle des réunions du 7ème niveau/Immeuble Losonia**
* **Date : 18 juin 2019**
* **Organisé : Programme (UPAQ, UPS, Piliers I et II)**
* **Participants :**
* **Secrétaires généraux et Experts des Ministères clés**
* **Teams Leaders**
* **Coordonnateurs des piliers**
* **Analystes au programme**
* **Nombre des participants  : 30**
* **Présidence de session : RRAP**
* **Facilitateur : C/UPAQ**
* **Présentateurs  :**
* **Judith Suminwa (Coordinatrice Pilier I)**
* **Jean Amisi (Economiste National)**
1. **Objectifs de cette session**
* Informer et échanger avec la partie nationale sur le nouveau cadre de coopération pays 2020-2024 ;
* Mieux cerner les préoccupations de la partie nationale et consolider la vision pour la RDC ;
* Renforcer la compréhension des experts des ministères clés sur les axes prioritaires du CPD ;
* Renforcer la collaboration avec les secrétariats généraux des ministères techniques.
1. **Agenda**

Trois temps forts ont marqué cette session :

* 1. **Mot introductif**

Le Représentant Résident Adjoint/Programme Laurent Rudasingwa a rappelé l’objectif de cette rencontre ainsi que les attentes du PNUD par rapport aux préoccupations de la partie nationale. Selon lui le Bureau pays du PNUD a besoin d’un regard extérieur et spécialement des experts des ministères clés avec lesquels il travaille pour harmoniser la vision de développement pour le prochain cycle programmatique. Il a exhorté les participants à s’exprimer et partager leurs observations et recommandations sur le contenu du nouveau cadre de coopération Pays 2020-2024 en vue de son amélioration au regard des attentes de l’Etat Congolais. En effet, l’idéal poursuivi par le PNUD à travers la présente consultation est de présenter en fin de processus une offre pleinement alignée sur les orientations et choix politiques du pays et qui contribue à la promotion d’un développement durable de la RDC.

* 1. **Les présentations**

Les participants ont suivi deux présentations à savoir :

* La synthèse du nouveau Document Programme pays du PNUD (CPD 2020-2024) qui met en relief l’alignement du CPD sur le PNSD et la prise en compte des orientations stratégiques du PNUD au niveau mondial. Un rappel a été aussi fait sur le contexte du pays ainsi que les trois grandes priorités programmatiques retenues pour ce cycle. Il s’agit de :(**i) l’amélioration de l’état de droit, (ii) la transformation structurelle de l’économie vers une économie verte et inclusive ainsi que l’exploitation durable des ressources naturelles et (iii) l’appui à la stabilisation et le renforcement de la résilience des femmes et des hommes, particulièrement les plus marginalisés.**
* L’approche de planification du développement à travers les gouvernements provinciaux et les entités provinciales décentralisés. Cette approche est présentée comme l’un des leviers important dans le montage et la modalité d’exécution de ce programme et devrait se focaliser sur les provinces et collectivités locales pour obtenir des résultats de développement durables. Un rappel a été fait sur les appuis du PNUD dans l’élaboration des plans de développement provinciaux qui constituent des outils de planification efficaces de développement des Entités territoriales décentralisées. A travers ces plans, les EDT sont en mesure de renforcer leurs capacités institutionnelles et de bâtir leur propre capacité en planification et suivi pour piloter leur développement.
	1. **Débat et recommandations**

**2.3.1 Le Débat**

Les échanges ont tourné autour :

* Des points de convergence entre le PNSD et le CPD,
* Du renforcement des capacités des secrétariats généraux et divisions en termes d’infrastructures,
* De l’omission de l’ODD 9 concernant les infrastructures,
* De l’appellation des administrations centrales, provinciales et locales en lieu et place de la partie nationale,
* Du développement des capacités statistiques au niveau national et provincial en lien avec la réforme de l’administration publique en partant de l’organisation du système nationale des statistiques,
* De l’intégration du plan Youthconneckt dans les PDP et de la mise en œuvre de la politique et de son plan d’action,
* De l’approche à utiliser pour associer les autres partenaires internationaux,
* De la contribution des médias dans la mise en œuvre du programme.

**2.3.2 Les recommandations**

* Vulgariser davantage les axes prioritaires du CPD ;
* Veiller à l’implication des administrations des ministères dans la mise en œuvre du CPD ;
* Promouvoir le renforcement des capacités des acteurs et experts appelés à accompagner la mise en œuvre de ce Plan de développement.

Il a été convenu que les autres préoccupations et recommandations seront transmises par mails

\*\*\*